

LES ARBRES ET LES LIGNES D'ÉLECTRICITÉ NE FONT PAS BON MÉNAGE.

Énergie NB a reçu l'approbation du ministère de l'Environnement pour l'application des produits herbicides sur environ 1 000 hectares d'emprises du réseau de transport pendant l'été 2022. Ces travaux devraient débuter au mois de juillet et se poursuivre jusqu'au mois d'août, selon la météo. L'application est effectuée par des équipes d'Énergie NB et d'entrepreneurs certifiés afin de gérer nos emprises – elle empêche les arbres de pousser et venir en contact avec nos lignes de transport, créant ainsi un environnement de travail plus sécuritaire pour notre personnel d'entretien.

Toute application sera effectuée par des entrepreneurs certifiés/qualifiés spécialement formés, conformément aux règlements fédéraux et provinciaux. Plus précisément, tous les travaux effectués auront les permis autorisés par le ministère de l'Environnement et gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, régis par la Loi sur le contrôle des pesticides et de ses règlements. Énergie NB respectera ou dépassera toutes les exigences de zone tampon en ce qui concerne l'habitation, l'eau, et l'approvisionnement municipal en eau. Tous les produits appliqués sont réglementés par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, qui relève de Santé Canada.

Nous effectuerons des travaux dans les régions suivantes seulement :

- Saint-André à Campbellton
- Campbellton à Bathurst
- Meductic
(sur environ 15 hectares)



Les produits utilisés sont les suivants : 1) **ClearView Brush** (environ 855 hectares), un emballage combiné de l'herbicide **ClearView** (PCP #29752) et **Garlon XRT** (PCP # 28945), qui contient les matières actives suivantes : **potassium aminopyralide**, **metsulfuron-méthyle**, et **triclopyr**. Il s'agit d'un herbicide sélectif systémique à large spectre qui n'a pas d'effet sur les herbes. **ClearView Brush** est très stable lorsqu'il est appliqué. Le produit demeure à l'intérieur de 30 centimètres de la surface de la Terre, et pose un très faible risque de contamination d'eau souterraine. **ClearView Brush** est décomposée par l'activité microbienne du sol ; 2) **Navius** (PCP # 30922) qui contient les matières actives suivantes : **aminocyclopyrachlore** et **metsulfuron-méthyle**. Il s'agit d'un herbicide sélectif systémique à large spectre qui n'a pas d'effet sur les herbes et qui est lentement décomposé par l'activité microbienne du sol.

